



territoire
d'énergie

SOMME • FDE80

CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL DE LA SOMME (CCRT80)

AVEC LE SOUTIEN DE L'ADEME HAUTS-DE-FRANCE,
TERRITOIRE D'ÉNERGIE SOMME DÉPLOIE
UN DISPOSITIF FINANCIER QUI VOUS AIDE
À REMPLACER VOTRE CHAUDIÈRE
ET À CHOISIR UNE ÉNERGIE RENOUELEBLE



Contrat
Chaleur
Renouvelable
territorial de la Somme

Bénéficiez
d'un soutien
technique,
administratif
et financier pour
vos projets !

LE CCRT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un dispositif de soutien et d'accompagnement qui vous permet de bénéficier d'une aide financière à différents niveaux :

- Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Études d'opportunité et de faisabilité
- Installations d'énergies renouvelables
- Accompagnement technique et recherche d'autres leviers

>>> Dans tous les cas, un dossier de demande de subvention est à déposer sur la plateforme www.ccrt80.fr

LE CCRT, POUR QUI ?

Le dispositif est ouvert à toute structure publique ou privée disposant d'un numéro de SIRET

- Collectivités, EPCI, syndicats mixtes
- Entreprises privées et publiques (industrielles, agricoles ou tertiaires)
- Bailleurs sociaux
- Associations, etc.

Pour des projets de toute taille : neuf, réhabilitation, changement d'énergie...

>>> **ATTENTION** : Les particuliers ne sont pas éligibles

VERS QUELLES ÉNERGIES RENOUELEBLES ?

- Bois énergie, biomasse,
- Géothermie assistée par pompes à chaleur (sur nappes, sur sondes, sur eaux usées),
- Solaire thermique
- Chaleur fatale
- Réseaux de chaleur (création, extension)

LES CIBLES DU DISPOSITIF



Les établissements médico sociaux

Les centres hospitaliers

Les bâtiments d'enseignement sportif ou culturel

Les logements sociaux

Les structures d'hébergement touristique

Les entreprises

Les agriculteurs, etc.

Les aides financières

Elles varient selon les barèmes forfaitaires du Fonds chaleur en vigueur. Pour la période 2024-2027, près de 9 millions d'euros seront apportés aux installations du territoire.

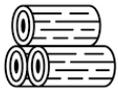
Les aides de l'ADEME se traduisent par différents types d'accompagnement :

- Jusqu'à 80% des honoraires pour les phases d'études et d'AMO (plafonnées à 100 000 € TTC)
- Subventions jusqu'à 65 % des travaux : forfait par filière, au cas par cas



Quelques exemples de projets

BOIS



Une entreprise remplace sa chaudière au gaz naturel par une chaudière au bois, réduisant considérablement son empreinte carbone et ses dépenses énergétiques.

SOLAIRE THERMIQUE ET BOIS



Après l'isolation par l'extérieur de son immeuble, un bailleur social installe des chauffe-eau solaires collectifs sur le toit, et abandonne l'ancienne chaudière fioul au profit d'une chaudière bois.

GÉOTHERMIE



Dans le cadre d'une rénovation globale, un EPHAD s'équipe d'un système géothermique assurant le chauffage et le rafraîchissement du bâtiment.

RÉSEAU DE CHALEUR



Une commune crée un réseau de chaleur biomasse pour alimenter plusieurs bâtiments publics, ainsi qu'un EPHAD et des logements.

Flasher-moi !



**territoire
d'énergie**
SOMME • FDE80

VOS CONTACTS



**FONDS
CHALEUR**
EXPERTISE ET FINANCEMENT

Delphine CORNET
Directrice Transition Efficacité Énergétique
delphine.roger@fde-somme.fr
06 49 01 51 20

Territoire d'Énergie Somme
Direction de la Transition et de l'Efficacité Énergétique
3 Rue César Cascabel - Pôle Jules Verne 2 - 80440 Boves
Votre plateforme dédiée : www.ccr80

Théo KLAUS
Chargé de mission chaleur renouvelable
theo.klaus@fde-somme.fr
07 85 65 63 47

